

— Jeudi matin, à l'Archevêché, S. G. Mgr l'Archevêque a conféré le diaconat à M. l'abbé Joseph-Albert Poirier, *du diocèse de Québec.*

— o —

Una fides, unus cantus, una lingua

(Suite.)

— o —

Je vous prie de remarquer que ce n'est pas une innovation qu'il s'agit d'imposer. En adoptant cette prononciation, nous reviendrons au langage traditionnel, tel que nous l'ont légué les anciens, nos maîtres, et que l'ont conservé tous les peuples ; de plus, nous ne ferons que suivre le mouvement imprimé depuis quelques années en France, et il y a tout lieu de croire que si ce Congrès de Paris acceptait en principe les deux modestes vœux que j'ai émis devant vous, la question de la prononciation vraie, logique, du latin aurait fait un grand pas. L'Université elle-même est désireuse de revenir à cette prononciation authentique et rationnelle ; d'éminents professeurs s'en servent dans leurs cours en Sorbonne ; dès 1897, M. le chanoine Chaminade, dans un article très remarqué, a envisagé cette question au point de vue historique, esthétique et liturgique (1) ; *L'Enseignement Chrétien*, organe des maisons d'éducation libres, a plusieurs fois attiré l'attention sur ce sujet (2) ; de savantes brochures ont été écrites pour éclairer les esprits et encourager ce mouvement (3), et je me reprocherais de ne pas signaler ici l'ouvrage si documenté que vient de faire paraître M. Couillault (4). Déjà plusieurs évêques, à la suite de Mgr Dubois, l'ont imposée dans leurs diocèses ; sans compter toutes les familles bénédictines, la plupart des communautés religieuses l'ont adoptée et il est incontestable que cette prononciation donne une saveur particulière aux artistiques exécutions que font entendre les chanteurs de Saint-Gervais et de la Manécanterie à la Croix-de-Bois. J'ajoute aussi que ce serait répondre aux intentions de Pie X, comme le déclarait récemment le cardinal Merry del Val dans une lettre

(1) *Revue du chant grégorien*, VI^e année, p. 88.

(2) Fév. 1905. Mai-juin 1911.

(3) *La prononciation du latin classique*, par l'abbé Meunier (Nevers).

(4) *Op. cit. sup.*